

BCA Expertise : 110 experts au service de la protection juridique

Jeudi, 31 Janvier 2013 10:51

En un an, BCA Expertise a traité plus de 10 000 dossiers relatifs à la protection juridique des contractants. Pour cela, l'expert automobile dispose d'un réseau de 110 spécialistes de la protection juridique et coordonnés au plan national.

Les automobilistes comme les professionnels peuvent rencontrer des difficultés à plusieurs niveaux : litiges opposant particulier à professionnel de la réparation, de la vente, constructeur, deux particuliers entre eux ou assuré contre assureur. Dans tous les cas cependant, une constante demeure : le véhicule.

À partir d'un dossier constitué, comprenant l'historique du véhicule (achat, entretien, changement de propriétaires, etc.) et son examen, l'expert de BCA pourra défendre les intérêts de son client face à la partie adverse. Si nécessaire, il convoquera les parties susceptibles d'être mises en cause à une expertise contradictoire. À l'issue de la réunion, un procès-verbal de constations est établi et signé par les parties présentes. Tout cela peut déboucher sur un accord amiable ou une conciliation pour éviter les procédures juridiques coûteuses.

Les missions des experts de BCA Expertise concernent la protection juridique des particuliers et la responsabilité civile des professionnels. Pour cela, des formations sont organisées dans l'analyse morphologique des ruptures de pièces, l'étude des principales causes de détérioration des éléments de la distribution, l'expertise incendie, la connaissance juridique (responsabilités, obligations, garanties,...), le droit des assurances (étude des contrats RCP de différentes sociétés d'assurance), la gestion des situations difficiles. Par ailleurs, ils ont accès à une base de données qui recense tous les dysfonctionnements récurrents identifiés par type de véhicule et peuvent aussi interroger leurs collègues afin d'identifier les cas similaires au problème qu'ils rencontrent.

Ainsi, les experts juridiques de BCA Expertise assistent les assurés, particuliers ou professionnels, afin qu'ils résolvent au mieux les litiges auxquels ils peuvent être confrontés.